

Le mot du Président

Chers amis,

Je ne faillirai pas à la tradition en vous souhaitant à tous, et à vos familles, une bonne et heureuse année 2018.

L'année 2017 a été marquée par de grands changements pour notre pays et aussi pour notre association à l'échelon national.

Le nouveau gouvernement a fait des choix fiscaux et économiques qui ne peuvent qu'impacter la propriété foncière qu'elle soit conséquente ou modeste. La nomination de M. Stéphane BERN, le très populaire présentateur d'émissions télévisées, en qualité de "Monsieur patrimoine" est une très bonne nouvelle, car il est personnellement impliqué dans la restauration d'un lieu historique et son goût pour l'histoire révèle une personnalité sensible aux lieux de mémoire. Il s'est empressé, dès sa nomination, de prendre contact avec les grandes associations de défense et de protection du patrimoine, dont les M.P.F.

En revanche, la nouvelle politique énergétique et notamment l'accroissement très important du parc éolien, en particulier dans notre département, révèle une certaine inconséquence si l'on veut protéger les sites et attirer les touristes en France en plus grand nombre.

Les problèmes structurels financiers du siège sont à l'origine de péripéties (plusieurs démissions, licenciements, dysfonctionnement des outils informatiques,...). Souhaitons qu'une certaine stabilité s'établisse et que l'activité des M.P.F. se poursuive et se développe.

Signalons pour terminer sur une note optimiste qu'une nouvelle discipline a vu le jour, celle de l'étude scientifique des matériaux anciens : bétons, plâtres, isolants... (*Le Monde des Sciences*, 22 nov. 2017). La connaissance des matériaux s'est perdue au fil des âges. Que sait-on du béton romain si ce n'est que le pont du Gard ou le Panthéon à Rome sont toujours debout ?

C'est ce que l'on peut souhaiter à tous ceux qui se sont investis dans la restauration du patrimoine de notre département.

Bonne année à tous.

Claude SAPKAS-KELLER



Communiqué de presse

19 janvier 2018

Eolien terrestre : NON au mitage massif des territoires et des paysages de France

A la suite de l'annonce des conclusions du groupe de travail sur l'éolien, les associations signataires font connaître leur vive opposition aux mesures annoncées jeudi 18 janvier 2018 par Monsieur Sébastien Lecornu, Secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire.

1. La soi-disant consultation évoquée par le ministre a soigneusement tenu à l'écart les riverains d'éoliennes et les associations qui les représentent et ont pour objet la défense du Patrimoine et des paysages ;
2. Ces mesures ne prennent aucunement en compte l'impact de la proximité des habitations face à des engins de plus en plus haut (200 mètres) ;
3. Elles ignorent tout autant la protection des paysages et l'environnement du patrimoine, classé par l'Etat, qui n'est même pas mentionné par les propositions ;
4. Il s'agit par une démarche à caractère financier (sur le dos des consommateurs) de faciliter à tout prix une industrialisation massive des espaces naturels et agricoles, au mépris de ce que devrait être une démarche écologique respectueuse ;
5. Pour tenter de museler l'opposition des citoyens, le choix est fait de mettre en place des procédures dérogatoires au droit commun français.

Un véritable équilibre doit être trouvé entre la politique de protection du patrimoine et celle de l'environnement. Toutes deux contribuent à l'activité économique.

Les associations signataires restent disposées à une véritable concertation qui doit enfin avoir lieu entre le gouvernement et les parties prenantes.

Contacts presse

Demeure Historique – Thierry Nouvel - thierry.nouvel@demeure-historique.org - 01 86 95 53 02

FED – Jean-Louis Butré – contact@environnementdurable.net - 06 80 99 38 08

Sauvegarde de l'Art Français – Alexia Monteillet - communication@sauvegardeartfrancais.fr

Sites & Monuments – Julien Lacaze – contact@sppmf.org - 06 24 33 58 41

Vent de colère – contact@ventdecolere.org - 06 40 89 49 82

VMF – caroline.desagazan@vmfpatrimoine.org - 01 40 62 61 81



Lettre adressée par les associations nationales du patrimoine à M. Nicolas HULOT,
ministre d'Etat - ministre de la Transition écologique et solidaire.

Associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager
Reconnues d'utilité publique



La Demeure Historique
57 quai de la Tourneville, 75006 PARIS
Tél. : 01 56 42 60 00
www.demeure-historique.org



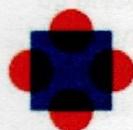
Maisons Paysannes de France
8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS
Tél. : 01 44 83 63 63
www.maisons-paysannes.org



Patrimoine-Environnement - LUR
LUR - FNASSEM
6-8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS
Tél. : 01 42 67 34 00
www.patrimoine-environnement.fr



REMPART
Union des associations pour la Réhabilitation
et l'Esthétique des Monuments et du Patrimoine Artistique
1 rue des Guillemines, 75004 PARIS
Tél. : 01 42 71 96 56
www.rempart.com



Sauvegarde de l'Art Français
Fondation
22 rue de Douai, 75009 PARIS
Tél. : 01 48 74 49 82
www.sauvegardeartfrancais.fr



**Société pour la Protection des Paysages
et de l'Esthétique de la France**
Sites et Monuments
39 avenue de la Motte-Picquet, 75007 PARIS
Tél. : 01 47 05 37 71
www.sppet.fr



Vieilles Maisons Françaises
33 rue de l'Université, 75007 PARIS
Tél. : 01 46 82 61 71
www.vmfpatrimoine.org

Paris le 26 janvier 2018

Monsieur Nicolas Hulot
Ministre d'État
Ministre de la Transition écologique et solidaire
246 boulevard Saint-Germain
75700 PARIS

Monsieur le Ministre d'État,

Les associations nationales du patrimoine signataires, reconnues d'utilité publique, ne peuvent que se féliciter des mesures retenues figurant dans *le plan de rénovation énergétique des bâtiments*, en particulier pour ce qui concerne les « *passoires thermiques* ». Elles s'inquiètent toutefois des conséquences que certaines actions pourraient avoir sur le bâti ancien traditionnel, c'est-à-dire celui qui se caractérise par l'emploi de systèmes constructifs et de matériaux non industrialisés et subordonnés à un contexte local, et dont le comportement hygrothermique spécifique (gestion de l'humidité, inertie, etc.) n'a pas été dégradé par des interventions inadaptées (utilisation de ciment, doublages en plaques de plâtre et laine de verre, etc.). En effet, une grande majorité des « professionnels » de la rénovation énergétique assimile ce bâti ancien traditionnel construit globalement avant 1948 à celui construit entre 1948 et 1975, et range dans la catégorie des « *passoires thermiques* » ces deux types de bâti pourtant totalement différents tant sur le plan constructif que thermique.

Le programme BATAN*, conduit depuis 2007 par l'association Maisons Paysannes de France en collaboration avec le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) de l'est, soutenu par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et du Logement et le ministère de la Culture et de la Communication, a prouvé que la consommation d'énergie du bâti ancien traditionnel non dénaturé est sans commune mesure avec celle du bâti des « Trente Glorieuses » : sa consommation moyenne réelle mesurée est de 168 kWh/m².an, donc bien loin des 365 kWh/m².an annoncés pour les bâtiments construits entre 1948 et 1975.

En outre, ce programme a démontré que les outils actuels de calcul de la performance énergétique ne sont pas fiables pour ce type de bâti. Or l'adéquation de ces modèles avec les caractéristiques du bâtiment étudié est une clé importante pour déterminer la nature des actions à réaliser.

* <http://www.maisons-paysannes.org/actions/economies-energie/>



.../...

Associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager
Reconnues d'Utilité Publique

La majorité des professionnels qui interviennent dans le secteur de la rénovation énergétique ignore le programme BATAN et les qualités intrinsèques thermiques de ce bâti ancien traditionnel qui reste pour eux une « passoire thermique ». Cette méconnaissance et l'utilisation d'outils de calculs inadaptés entraînent des travaux à visée énergétique qui s'inspirent trop souvent de la construction neuve. Rarement compatibles avec les spécificités hygrothermiques du bâti ancien, ils génèrent un gaspillage d'argent public et privé et une atteinte à sa qualité patrimoniale.

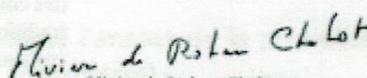
Les travaux de rénovation menés depuis une cinquantaine d'années ont déjà porté gravement atteinte à la pérennité technique et esthétique de ce bâti ancien traditionnel ; les travaux à visée énergétique tels qu'ils sont envisagés et réalisés aujourd'hui ne peuvent conduire qu'à sa ruine.

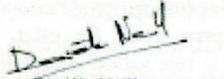
Monsieur le Ministre d'État, nous vous demandons :

- de rappeler que le bâti ancien traditionnel non dénaturé n'est pas une « passoire thermique » mais un modèle de développement durable ;
- de renforcer les compétences de tous les professionnels intervenant dans la rénovation énergétique, artisans, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, conseiller info-énergie, etc., en intégrant dans leur formation un volet « bâti ancien traditionnel » ; suite au programme BATAN, l'association Maisons Paysannes de France a construit une formation de trois jours « *Atheba Pro, amélioration thermique du bâti ancien* » prête à être dispensée ;
- d'associer nos associations aux réflexions : elles se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer rapidement et trouver la meilleure façon d'avancer sur le sujet.

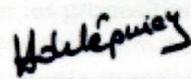
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'État, l'assurance de notre haute considération.


Alexandre Gady
Président de la SPPEF

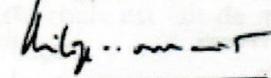

Olivier de Rohan-Chabot
Président de la Sauvegarde de l'Art Français


Danièle Neill
Présidente de Maisons Paysannes de France


Jean de Lambert
Président de la Demeure Historique


Henri de Lépinay
Président de REMPART


Alain de La Bretesche
Président de Patrimoine-Environnement


Philippe Toussaint
Président de Vieilles Maisons Françaises



**Lettre adressée par les associations nationales du patrimoine à M. Emmanuel MACRON,
Président de la République.**

Le Ministère de la Culture souhaite faire des économies. Concernant le patrimoine national, (donc pour nous le patrimoine bâti), les économies visent les Architectes des Bâtiments de France qui pilotent les dossiers de restauration de A...à...Z. Il est question d'impliquer davantage les locaux (Maires, associations...) pour trouver des solutions et donc de réduire les prérogatives des ABF. D'autres associations du patrimoine ont été sensibilisées, elles ont été solidaires pour alerter le Président.

Les Associations :

*Sites & cités remarquables de France
Biens Français du Patrimoine Mondial
Petites Cités de Caractère de France
Patrimoine-Environnement
Sauvegarde de l'Art Français
Union REMPART
Réseau des Grands Sites de France
Plus Beaux Villages de France
Villes et Métiers d'Art
Plus Beaux Détours de France
Vieilles Maisons Françaises
Maisons Paysannes de France
Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux
Amitiés internationales André Malraux*

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Bordeaux,
4 décembre
2017

Monsieur le Président de la République,

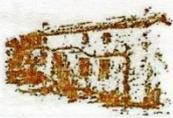
Nous sommes des élus engagés dans la protection du patrimoine et sa mise en valeur, des présidents d'associations reconnues par les ministères de la Culture et de l'environnement ou en relation régulière avec ceux-ci. Les uns et les autres - nos adhérents également - nous travaillons depuis parfois plusieurs dizaines d'années avec des architectes des Bâtiments de France et jamais, ou presque, nous n'avons eu le sentiment que leur présence constituait un obstacle ou contribuait au ralentissement des procédures visant à l'obtention de documents d'urbanisme dans les sites protégés. La loi LCAP, il y a deux ans, a par ailleurs raccourci les délais d'instruction ce qui répond aux attentes que certains manifestent.

La France a réagi dans les années 60 au constat du délitement des politiques patrimoniales et de la dégradation du patrimoine urbain. Nous devons nous en souvenir car c'est de là que sont nées les lois Malraux. Elles ont depuis permis à notre pays de préserver ses centres anciens. On imagine mal aujourd'hui ce que ceux-ci seraient devenus si cet effort n'avait été accompli avec persévérance par l'État relayé et accompagné par les collectivités locales.

Nous nous félicitons à ce titre des orientations annoncées par le gouvernement pour ce qui est de l'accompagnement des politiques de l'habitat dans les centres historiques de ces territoires.

Par contre, nous sommes particulièrement inquiets des informations qui nous parviennent et selon lesquelles l'État renoncerait à une partie de ses prérogatives dans la veille et le contrôle de la mise en œuvre des politiques dont il a la responsabilité morale pour ce qui est du patrimoine national, à savoir son meilleur usage et sa transmission. Il y a trois ans déjà, nous avons été amenés à rappeler cette mission qui nous paraît essentielle lorsqu'est venu en discussion le projet de loi LCAP, dont un volet organisait son désengagement en renvoyant la conformité des protections à un PLU, donc sans durabilité assurée et à la merci de pressions diverses ou du désintérêt passager des équipes responsables.

... / ...



... / ...

Supprimer l' "avis conforme" de l'architecte des Bâtiments de France aurait des conséquences lourdes avec assez rapidement l'apparition de conflits et de dérapages sans pour autant que soit accéléré le processus de construction.

Les décisions des ABF sont si peu souvent contestées que l'on peut sans risque d'erreur conclure qu'il n'y a vraiment pas matière à mettre en cause un dispositif qui nous est d'ailleurs envié dans différents pays. Quant à l'argument selon lequel le très faible nombre de recours engagé résulterait de la complexité à les initier, il est tout simplement de mauvaise foi. Nous savons bien, comme vous, Monsieur le Président de la République, que ceux qui veulent exercer des recours, y compris jugés abusifs, y parviennent sans difficulté. Les difficultés auxquelles certains prétendent remédier en stigmatisant le rôle des ABF existent tout autant là où ils ont compétence que là où ils n'interviennent pas.

Monsieur le Président de la République, nous sommes convaincus que des réformes sont nécessaires. Nous sommes tout à fait disposés à participer à leur élaboration avec nos compétences d'élus et d'adhérents d'associations du patrimoine, ce qui, à notre sens, permettra une efficacité très supérieure à celle qui vous est proposée, laquelle serait loin d'être neutre. Elle constituerait la première régression depuis plus d'un siècle pour la préservation du patrimoine bâti et des espaces publics qui font la fierté et la renommée de notre pays.

Epouser les contestations faciles, reprendre à son compte la litanie des lieux communs, pour se donner la satisfaction de pouvoir annoncer une réforme sans en avoir vérifié le bien fondé et consulté les élus qui vivent quotidiennement les sujets concernés ne constituent pas une bonne méthode. A titre d'exemple, la suppression de l' "avis conforme" de l'ABF remettrait en cause très gravement l'application du dispositif fiscal Malraux, le seul aujourd'hui à permettre le financement d'un très grand nombre d'opérations y compris pour la réalisation de logements locatifs et la réhabilitation des centres anciens dégradés, priorité affichée par le gouvernement. Il est aussi nécessaire de rappeler que leur revitalisation doit se faire de façon systémique, les ABF étant les représentants de l'Etat les plus à même d'analyser leurs spécificités archéologiques, historiques et fonctionnelles, il serait donc incongru de se passer de leurs expertises.

Nous espérons vous avoir convaincu de ne pas renoncer au rôle de l'Etat sur les territoires où s'exercent ses conseils et ses contrôles depuis des décennies et nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à cette correspondance.

Nous vous prions, Monsieur le Président de la République, de croire à l'assurance de notre respectueuse considération.

Martin MALVY,

Président de Sites & Cités remarquables de France, Ancien Ministre

Suivent les signatures de : **Yves DAUGE**, Président de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial - **Françoise GATEL**, Présidente des Petites Cités de Caractère de France - **Alain de LA BRETESCHE**, Président de Patrimoine-Environnement - **Olivier de ROHAN CHABOT**, Président de la Sauvegarde de l'Art Français - **Henri de LÉPINAY**, Président de l'Union REMPART - **Wanda DIEBOLT**, Ancienne directrice de l'Architecture et du Patrimoine - **Louis VILLARET**, Président du Réseau des Grands Sites de France - **Maurice CHABERT**, Président des Plus Beaux Villages de France - **Philippe HUPPÉ**, Président de Villes et Métiers d'Art - **Hervé MARITON**, Président des Plus Beaux Détours de France - **Mickaël WEBER**, Président de la Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux - **Philippe TOUSSAINT**, Président des Vieilles Maisons Françaises - **Danielle NEILL**, Présidente de Maisons Paysannes de France - **Pierre COUREUX**, Président des Amitiés internationales André Malraux.

**Deux-Sèvres - La Mothe-Saint-Héray -****" Les rubans du patrimoine " : un trophée pour la commune**

Les rubans du patrimoine est un concours organisé et financé par la fondation française du bâtiment, la fondation du Patrimoine, l'association des maires de France et la Caisse d'épargne. Il récompense les communes pour leurs opérations de restauration du patrimoine bâti. Les bâtiments doivent avoir plus de 50 ans et présenter un intérêt patrimonial, technique ou culturel. Les travaux doivent être réalisés par des entreprises du bâtiment. Les organisateurs remettent des prix nationaux, des prix régionaux et des prix départementaux. En 2016 en Nouvelle-Aquitaine, il sera remis deux prix régionaux et trois prix départementaux.

L'un d'entre eux récompensera La Mothe-Saint-Héray pour la restauration du pigeonnier de l'ancien couvent des Bénédictines. La cérémonie aura lieu vendredi 10 février 2017 à 11 h, rue du Rempart en présence de Léopold Moreau, maire de Saint-Maixent-l'Ecole, président de l'association des maires des Deux-Sèvres ; de Lionel Levrard, président de la fédération française du BTP des Deux-Sèvres ; de Madeleine de la Roulière, déléguée départementale de la fondation du patrimoine et de Chantal Bertrand, chargée d'affaires du secteur public sur le 79 et le 86 à la Caisse d'Epargne Aquitaine-Poitou-Charentes.



Le toit du pigeonnier a été posé au printemps dernier.



Le pigeonnier de la Mothe-Saint-Héray photographié en mai 2013.



Deux-Sèvres - Niort - Patrimoine par Philippe Micard

Au chemin des Brouettes chacun peut mettre sa pierre

Vincent Boutteaud, autodidacte expert en pierres sèches sera à nouveau présent cet été sur le chantier du chemin des Brouettes, peut-être avec ce vieil outil, un passe-partout qui découpe parfaitement le calcaire.



Le chantier participatif de Souché reprend fin juin : on pourra y apprendre à monter un mur en pierres sèches en réhabilitant quelques pans du patrimoine.

Avec leurs mains dessus la tête ils avaient monté des murettes... Il n'y a pas que les Cévenols immortalisés dans « La montagne » de Jean Ferrat, qui ont su tirer profit des pierres qui constellaient leurs terres. Dans notre région, du sud Deux-Sèvres à la Vendée, à Niort dans les quartiers de Surimeau, à Sainte-Pezenne et à Souché, les tas des pierres calcaires extraites des jardins ont eu tôt fait de se transformer en murs pour délimiter les parcelles. En murs en pierres sèches plus précisément, où le calage des pierres passantes, des moellons, des chapeaux ou encore des « garnis » permet de monter des murs sans recourir au ciment. Des murs qui défient le gel, manifestement moins bien les intempéries et la végétation...

Encore deux étés pour finir de remonter les murs.

A Souché, le chemin des Brouettes est l'illustration parfaite de ce savoir-faire ancestral des murs en pierres sèches. Mais sans la détermination de quelques habitants membres du conseil de quartier, ces murs auraient fini en ruine. Et sans la volonté du centre socioculturel de valoriser la transmission des savoirs, plus personne n'aurait été en mesure de les remonter, de redonner son cachet originel (sans doute du XIX^e siècle) à ce si pittoresque petit chemin.

L'an passé, le conseil de quartier, le CSC, et la Ville qui est devenue propriétaire de ses murs ont pu lancer un premier chantier participatif, pour permettre tout à la fois la restauration des murs, la sauvegarde du patrimoine et la transmission des savoirs. Ouvert à tout le monde, le chantier a permis de remonter une trentaine de mètres de murs. Surtout, de l'avis général, il a été un formidable lieu d'échanges : les ouvriers des ateliers Tremplin (Travail-emploi-insertion) de l'hôpital, ainsi qu'un « mordu » des pierres sèches comme se définit lui-même Vincent Boutteaud, se sont avérés être d'excellents pédagogues. Grâce à eux, des habitants du quartier mais aussi des jeunes ont non seulement refait le mur, mais sont à présent en mesure de recourir à cette belle technique plutôt qu'aux parpaings pour murer chez eux. Alors puisque le chantier n'est pas fini, qu'il faudra cet été et assurément l'an prochain encore, trouver des bras et poursuivre encore les objectifs visés, un appel est lancé. Pas seulement aux Souchéens. Tous ceux qui veulent faire le mur sont les bienvenus.

Un chantier ouvert à tous

> **Quoi.** Apprendre à monter un mur en pierres sèches tout en contribuant à la sauvegarde du patrimoine du vieux Souché, de la région sud Deux-Sévrienne plus largement, telle est la proposition de ce chantier participatif : On peut venir sur une demi-journée, une journée, un week-end ou une semaine.

> **Renseignements :** Centre socioculturel de Souché, 3, rue de l'Aérodrome, tél.05.49.24.50.35, ou accueil.souche@csc79.org



Dimanche 2 avril 2017 : Assemblée Générale à Saint-Léger-de-la-Martinière.

L'Assemblée Générale est suivie, le matin, de la visite d'une maison située dans la rue principale de Saint-Léger-de-la-Martinière. Ce bel ensemble, dont on ne peut soupçonner la grandeur et la beauté en passant dans la rue, mérite certainement d'être restauré pour retrouver tout son charme d'antan.



Porche d'entrée et porte piétonnière en bord de rue.



M. Turpeau présente la maison, les communs et le parc.



Un beau pigeonnier en bordure d'un plan d'eau semble protéger la grande cour.

Après le déjeuner pique-nique dans la salle des fêtes, Michel et Annick Barré nous offrent un agréable moment en nous présentant une partie de leur répertoire de chansons traditionnelles poitevines.

Annick chante accompagnée par Michel à la "contrebasse inattendue"



L'après-midi est consacré à une conférence sur les trognes et le plessage par M. Dominique Mansion.



Dimanche 14 mai 2017 : Découverte du pays civraisien et de son patrimoine.

Construite le long de la Charente qui se divise en deux bras pour entourer un îlot, Civray doit son nom à un certain Severus qui avait un domaine à l'époque gallo-romaine. Puis, au XIème siècle, les comtes de la Marche établissent un château sur la colline qui surplombe la Charente, dont l'objectif est de protéger le passage mais aussi de percevoir des droits. De part et d'autre du pont Perrin (construit en 1169), s'établissent marchands, aubergistes et artisans. A la même époque est construite l'église Saint Nicolas. Au cours des siècles suivants, la ville subit les vicissitudes des guerres locales entre nobles et surtout de la guerre de Cent Ans.

A la fin du XVème siècle, le commerce est prospère et de belles et riches demeures se construisent (maison Louis XIII). Sous François 1^{er}, Civray est érigé en comté. L'époque de la Réforme voit les protestants s'installer dans la ville comme dans beaucoup d'endroits dans le Poitou. Au début du XVIIème (1613), des franciscains s'installent dans un couvent pour promouvoir la contre-réforme puis des bénédictines en 1637. La Révolution promeut Civray en chef-lieu de district puis en 1801 en sous-préfecture, titre qu'elle perdra en 1926. Un palais de justice et une prison sont construits, puis au XIXème une gare qui s'installera à St-Saviol.

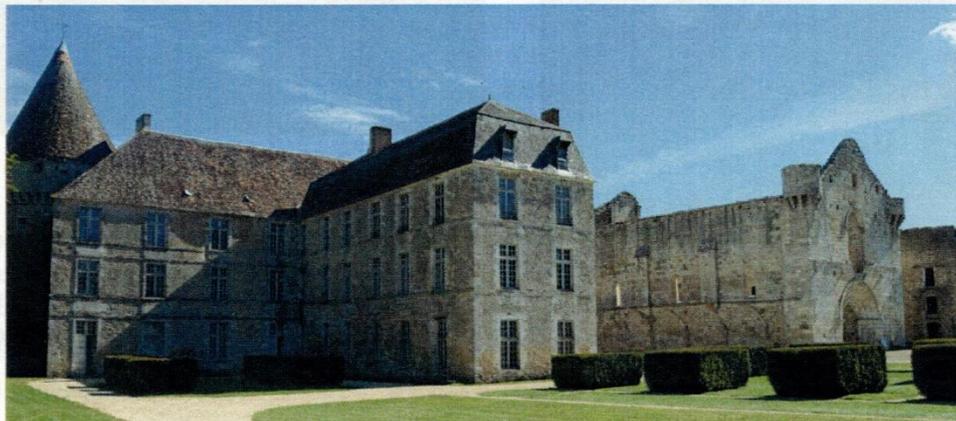
A la fin du XXème siècle, Civray avec ses administrations et ses cinq banques reste toujours une ville administrative. En 1990, un nouveau pont est jeté sur la Charente et une rocade est construite.

Nous parcourons les vieilles rues de la ville, dont la rue Louis XIII, et terminons notre périple par la visite de l'église St Nicolas, renommée pour son architecture dont une partie a été rénovée récemment.

Après le pique-nique, tiré du panier, dans la salle des fêtes de Savigné, nous reprenons les cars pour nous rendre à l'Abbaye de la Réau, acquise en octobre 2016 par Michel Guyot, sauveteur du château de Saint-Fargeau dans l'Yonne.

A l'origine du chantier médiéval de Guédelon, il œuvre également à la restauration de trois châteaux médiévaux accompagné de son épouse Noémi Brunet, historienne de l'art, passionnée de patrimoine. Elle a participé dans la tradition du bâti ancien, à la restauration de deux maisons ruinées à pans de bois dans les quartiers historiques de Gaillac (Tarn) puis de Saint-Fargeau (Yonne).

L'Abbaye Notre-Dame de la Réau a été construite au XIIème siècle, sous la protection d'Aliénor d'Aquitaine, pour une communauté religieuse de l'ordre des Augustins. Elle est fortifiée pendant la Guerre de Cent Ans (XIVème siècle). *"A l'époque médiévale, elle était occupée par une soixantaine de moines"*, note Michel Guyot. *"Au XVème siècle, leur nombre a diminué pour atteindre au XVIIIème cinq moines et leurs domestiques. Au XVIIIème siècle, le site connaît une période de réorganisation. Les pièces perdent leur usage originel. En 1791, avec la dissolution des ordres monastiques, les moines quittent l'abbaye. En 1798, les bâtiments sont vendus comme bien nationaux et l'abbaye devient un pensionnat. Avec les guerres de religions, la Révolution, les bâtiments sont écorchés. Il ne reste aujourd'hui qu'un tiers de la construction originelle. En 1824, un particulier rachète l'ensemble pour le transformer en demeure privée. L'Abbaye est classée monument historique en 1941. Elle est mise en vente en 2015."* (Mathilde Wojylac dans InfoEco Fév. 2017).



Dimanche 25 juin 2017 : Escapade à Thouars

Sous la direction éclairée de M. Sébastien Maurin, responsable du patrimoine à la mairie de Thouars et de Melle Sabine Brugeon, nous visitons l'Hôtel Tyndo, construit par un des conseillers du roi Louis XI. Ce magnifique édifice, maintes fois remanié, aujourd'hui remarquablement restauré, abrite le Conservatoire de Musique et de Danse du pays thouarsais, dont l'une des salles porte le nom d'une de nos fidèles adhérentes, Melle Madeleine Rigaud.

Tandis qu'une partie du groupe visite l'Hôtel Tyndo sous la houlette de M. Maurin, l'autre partie découvre la Tour du Prince de Galles située à proximité, dans ce quartier regorgeant de restes historiques.

Puis, nous effectuons une déambulation par les rues pentues jusqu'aux remparts, à la Tour au Prévôt et aux vignes, grâce à la clef qui ouvre ce chemin pour nous.

L'après-midi, nous partons vers 14h 30 pour une visite exceptionnelle de la chapelle des La Trémouille, séparée du château aujourd'hui collège Marie de la Tour d'Auvergne. Là encore, M. Maurin nous transmet sa passion pour ce patrimoine.





Dimanche 22 octobre 2017 : Escapade à Niort.

Héritière d'un long passé historique, la ville de Niort possède un riche ensemble patrimonial qui, comme dans beaucoup de villes de province françaises, demeure caché ou, plus simplement, ignoré.

Sur les pas, et sous la houlette de Fabienne Texier, dont la récente exposition au Musée d'Agesci a rencontré un grand succès, nous entamons cette journée-découverte par un bref historique de la ville.

Puis, notre périple débute par une visite rapide du Fort Foucaud (demeure du célèbre luthier Auguste Tolbecque) dont l'entrée est ornée d'un remarquable plafond en faïence de Parthenay (*voir photo*).

Au pied du Donjon, objet de récents travaux qui ont dégagé les courtines, nous évoquons la ville médiévale et son évolution urbaine.

De la rue Brisson à la rue Victor-Hugo, nous découvrons l'étonnant passé commercial de " la plus grande cohue du royaume de France ".

Face au Pilori, symbole des libertés communales, construit au XVI^{ème} siècle, notre guide nous expose les changements intervenus dans la ville au XIX^{ème} siècle.

Dans la côte, à l'arrière du Pilori, se dresse un très bel hôtel d'Ancien Régime, remarquablement restauré. D'autres hôtels particuliers agrémentent la rue Yvers, au bout de laquelle nous prenons la rue de la Juiverie où se trouve l'hôtel Treuil-Bounijeot.

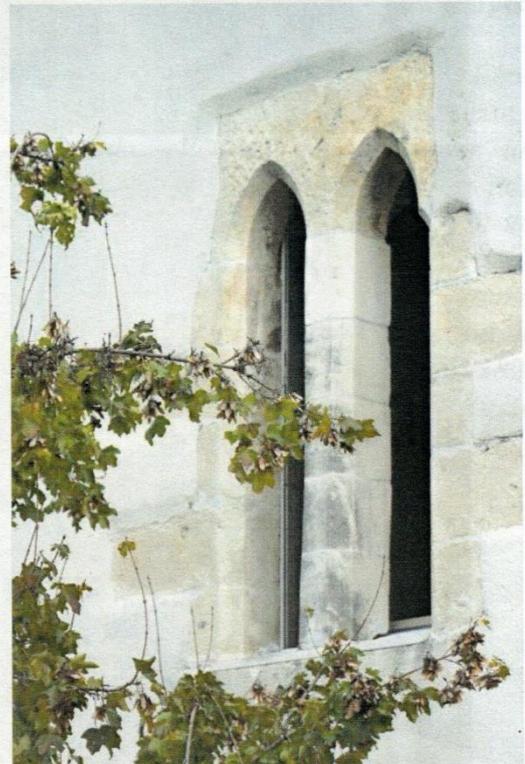
Puis, par la rue Vieille Rose, cœur de la colline Saint-André, nous rejoignons la rue Saint-André, au bas de laquelle se dresse l'hôtel de Saint-Vaize avec ses fenêtres géminées (*voir photo*), son grand escalier et ses gargouilles canonnières sur la cour intérieure.

Après cette balade apéritive, le repas nous est servi par le traiteur M. Patarin dans la salle des Estoillettes du Pré-Leroy, la salle sur pilotis la plus proche de la piscine du Pré-Leroy, accessible par la rue de Bessac.

Notre après-midi est consacré à la seconde colline de Niort, celle où se dresse l'église Notre-Dame qui renferme de belles surprises, dont un orgue magnifique, récemment restauré et qui sonne pour nous, sous les doigts du titulaire, Mathieu Boutineau.

Le quartier comprend plusieurs bâtiments intéressants datant du XIX^{ème} siècle : le Palais de Justice, la prison (exemple parfait du bâtiment carcéral-type de l'époque), l'Hôtel de Ville, etc.

Enfin, nous prenons nos véhicules pour rejoindre le Musée d'Agesci dans le hall duquel a lieu, à titre exceptionnel, le traditionnel pot de l'amitié.





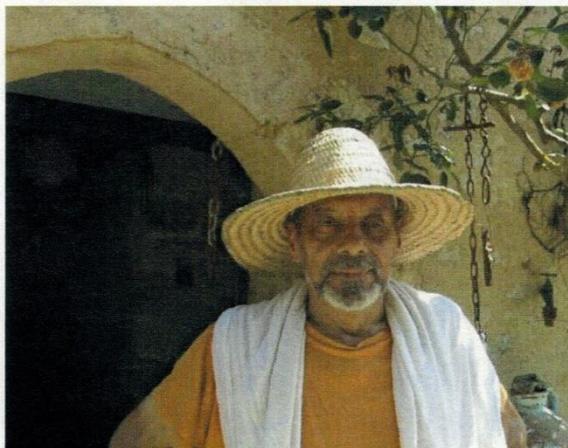
*Vu dans la presse régionale,
pour faire suite à notre annonce de l'an passé pour les journées du patrimoine.*

la Nouvelle
République.fr

18/06/2017

Deux-Sèvres Loisirs Patrimoine, tourisme - Saivres -

Petit patrimoine et grande histoire à Saivres



*Pour rénover sa maison, Stan-Yves Bontems s'approvisionne chez des artisans locaux.
Les circuits courts, comme l'environnement, sont pour lui un mode de vie.*

Musicien, archéologue dans l'âme et passionné de vieilles pierres, Stan-Yves Bontems ouvre aujourd'hui les portes de son paradis : le logis de Maunay.

Petit, Stan-Yves Bontems fabriquait déjà ses cabanes. Architecte autodidacte, cela fait désormais quarante ans qu'il rénove son logis, près de Saivres. C'est beaucoup. Mais face à l'âge de la demeure, c'est peu. Enregistrée sur les registres paroissiaux du XII^e siècle, cette maison, composée de chaux, terre, bois et pierre, a vécu près d'un millénaire. Mille ans au cours desquels se sont succédé maîtres et agriculteurs locaux, dans un dortoir de plus de 70 mètres carrés. Une pièce gigantesque pour l'époque moyenâgeuse dont la porte voûtée est l'empreinte.

Un travail de rénovation de longue haleine

Le secret de longévité : « *A l'époque, les gens ne construisaient pas n'importe quoi, n'importe où* ». Ici, Stan-Yves Bontems a tout rénové lui-même. En partant de matériaux bruts, tels que la brique, la chaux, mais également d'objets recyclés, comme les bouteilles de verre. Son inspiration ? Des années de visites de châteaux, villages, ainsi qu'une étude approfondie des matériaux, des sols, de l'histoire même des paysages ruraux. Et puis, un architecte, Michael Reynolds, créateur de l'« earthship system » (vaisseau de la terre), une architecture écologique et durable à base de pneus et autres bouteilles de verre. Ce dernier a inspiré Stan-Yves Bontems pour certaines façades, qui font penser à des vitraux d'un bleu persan.

La promesse d'un accueil chaleureux

Aujourd'hui, à 10 h 30 et 16 h, pour les journées du petit patrimoine et des moulins, il ouvre les portes de ce havre de paix, niché dans le lieu-dit de Maunay, près de Saivres. L'opportunité, pour cet adhérent de l'association Maisons paysannes, « *de faire comprendre aux gens comment se construisent mille ans de paysages. Et de prouver que l'architecture vernaculaire, c'est encore possible. La construction du peuple. Pas l'académisme, le formalisme, la macro-industrie.* »

Stan-Yves Bontems a beaucoup accroché avec le fondement du projet : le développement durable. « *Enfin, ces maisons, c'est l'avenir !* » Car la terre et la chaux qui composent ces anciennes constructions sont naturelles et très isolantes. Un bon point pour la planète. Pour ceux qui voudraient s'y mettre, Stan-Yves Bontems ne s'oppose pas à un atelier pratique. Il souhaite que tout soit interactif. Même la balade, qui s'effectuera autour du logis et des vestiges de moulins (d'où le nom de Maunay) situés en contrebas. L'occasion – gratuite – de retracer l'histoire d'un paysage local souvent méconnu et ignoré, quand il devrait être objet de fierté.

Vu dans la presse régionale.

la Nouvelle
République.fr

25/08/2017

Deux-Sèvres - Sainte-Ouenne

Le four à pain patrimoine restauré

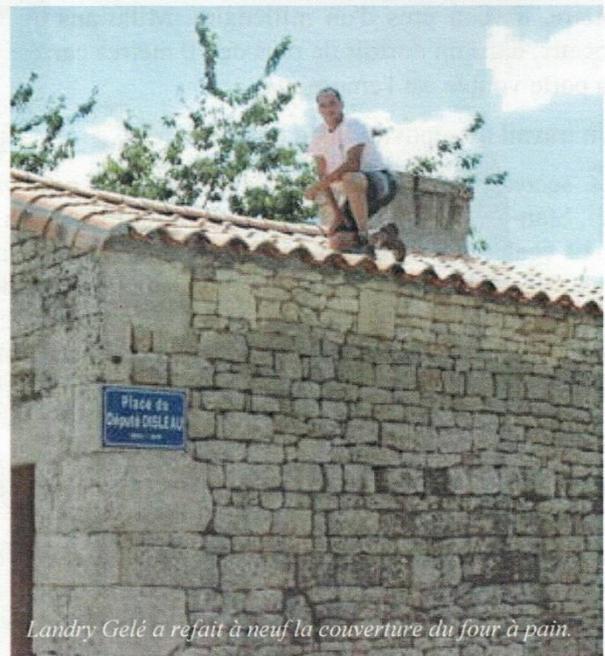
Patrimoine du cœur de la commune, le four à pain, situé rue de Paille, a récemment été préservé au niveau de sa couverture. Très présents dans les campagnes, ces fours artisanaux avaient une utilité collective, avant que bien souvent, les fermes n'en possèdent un à leur tour. A l'époque féodale, selon les régions, le four à pain était parfois un privilège de seigneur, dont il tirait profit en prélevant une taxe sur chaque cuisson (appelée banalité). Malgré la multiplication des boulangeries, ces fours de campagne ne sont pas tombés dans l'oubli.

La SEP fait revivre le four

Celui de la rue de Paille faisait partie de la ferme d'Embroise Baudry, rachetée par la commune peu après 1990, afin de réaliser trois petits logements locatifs et la Maison des jeunes. « *Le four a lui été construit entre 1800 et 1835, car il n'est pas sur le plan cadastral de 1800, explique Gilbert Dutaud, ancien adjoint à la mairie et parfait connaisseur de l'histoire communale. Mais il figure sur celui de 1835.* » A Sainte-Ouenne, depuis près de trente ans, la SEP s'évertue à faire revivre l'activité autour du four à pain. Le lieu et l'activité s'intégrant avec bonheur à la fête des Vieux métiers, devenue depuis les Idées d'Eugénie. Un patrimoine communal qu'il était devenu urgent de restaurer. C'est ce qu'a fait Landry Gelé, artisan en petite maçonnerie à Sainte-Ouenne, qui a remis à neuf la couverture du four. Protégeant ainsi l'édifice, pour que ne perde la tradition boulangère au cœur du village.



L'intérieur du four à pain photographié en décembre 2016



Landry Gelé a refait à neuf la couverture du four à pain.



Faire revivre la Réau et même la reconstruire.



Michel et Noémi Guyot dans l'église abbatiale qu'ils espèrent reconstruire, s'ils obtiennent l'accord du ministère de la Culture. © Photo NR

L'abbaye royale de la Réau a rouvert au public en 2017 sous l'impulsion de Michel et Noémi Guyot. Ils rêvent de reconstruire l'église effondrée.

A Saint-Martin l'Ars, l'abbaye royale de la Réau, une des plus belles du Poitou, est redevenue un site touristique l'année dernière, après des années de sommeil. Cette renaissance est l'œuvre d'un couple, Michel et Noémi Guyot. Propriétaires du château de Saint-Fargeau ils espèrent, sur le même modèle, attirer à la Réau suffisamment de visiteurs pour financer l'entretien et la rénovation de l'abbaye.

Dépasser les 10.000 entrées cette année La première saison s'est achevée avec 8.000 entrées. « C'est bien mais nous devons passer à la vitesse supérieure cette année : il faut dépasser les 10.000 pour couvrir les charges fixes et commencer à réaliser des travaux », explique Noémi Guyot.

Leur projet phare, c'est la reconstruction du toit de l'abbatiale, effondré de longue date. Au-delà de la question de son financement, qui dépassera de loin ce que peuvent générer les entrées, ce chantier très ambitieux est soumis à l'autorisation du ministère de la Culture : « Nous aurons prochainement sur place la visite de deux inspecteurs des monuments historiques, un architecte et un archéologue ».

S'ils se réalisent, ces travaux spectaculaires formeront une attraction touristique de premier ordre dans le sud de la Vienne, à l'image de la construction du château fort de Guédelon, autre œuvre de Michel Guyot. Ils permettraient également de créer sur place une formation professionnelle aux métiers du bâti ancien.

Une grande fête fin septembre D'ici là, l'abbaye de la Réau se prépare au retour des visiteurs, le week-end de Pâques. Nouveauté de l'année, il sera possible de passer la nuit (50 € par personne) dans une des cellules monacales au deuxième étage. Un séjour à l'ancienne, « sans électricité » (mais avec du wifi à l'accueil), des douches au moulin et un petit-déjeuner « simple et copieux ».

L'année 2018 sera surtout marquée par une grande fête le dimanche 30 septembre : « Il y aura des animaux, des métiers anciens, de la musique, des spectacles, une montgolfière, des vieilles voitures, des produits de bouche, de l'art, des vêtements, etc. », explique Noémi Guyot, qui s'inspire des "country fairs" populaires en Angleterre (1). « Nous espérons attirer plusieurs milliers de visiteurs au profit des travaux dans l'abbaye. »

(1) L'abbaye de la Réau lance un appel aux bénévoles pour l'organisation de la fête et aux associations ou professionnels qui souhaitent y participer. contact@abbayedelareau.com et 05.49.87.93.08. Site internet : abbayedelareau.com



Pour faire suite à la causerie de M. Dominique MANSION du 2 avril 2017, après notre assemblée générale, nous vous proposons cet article publié par la Maison Botanique de Boursay, rue des écoles, 41270 Boursay

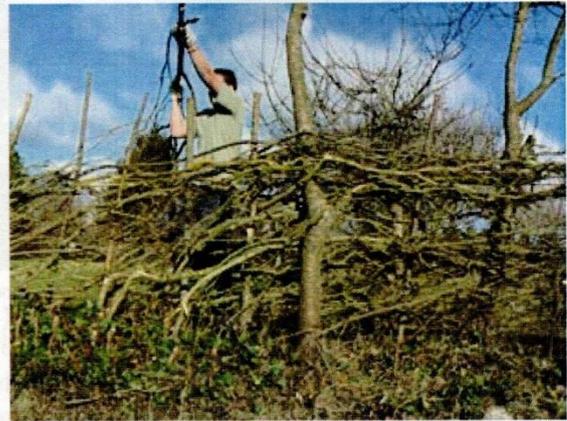
Plessage, trognes et taille à l'ancienne

Publié le 7 mars 2017 par Faustine Milard .

Les vieilles techniques de taille disparaissent, faute de temps et d'utilisation. Retour sur un savoir-faire particulier qui sculpte depuis le Moyen Âge les campagnes européennes. Plessage et trognes, mode d'emploi.

Le plessage

Cette technique de tressage, à base de jeunes arbres au tronc fendu entrelacés entre eux, était utilisée autrefois dans les potagers pour éviter le massacre des cultures par les animaux, elle servait également à clôturer les pâturages pour former une haie infranchissable par les bêtes. Très utile à l'époque, elle a aujourd'hui été presque totalement remplacée par les clôtures modernes faites de piquets et de grillage.



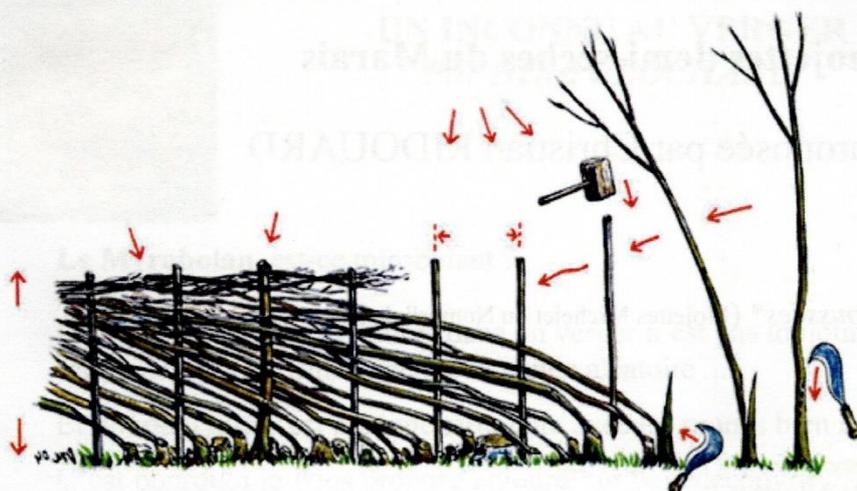
La mise en pratique est certes ardue et de longue haleine, mais le résultat naturel, sauvage et très structuré de cette barrière végétale en fait une parfaite concurrente des haies vives pour ceux qui abhorrent les clôtures grillagées sans âme.

Les arbres les plus aptes à être plessés doivent être souples. Nos amis des Flandres françaises, adeptes de cet art jardinier, conseillent la piquante aubépine. Le noisetier ou le hêtre sont également recommandés pour leur capacité à être pliés sans casser. Le charme et le chêne sont aussi rencontrés dans ce genre de haie, car ils cicatrisent vite et bien.

Mise en œuvre

Pour créer une haie plessée, il faut au préalable jouir d'une haie vive déjà plantée, mais inefficace ou inesthétique. Ou bien partir de zéro en plantant les arbustes adéquats et attendre ensuite 3/4 ans que la hauteur de la haie atteigne les deux mètres. Une fois cette première et longue étape franchie, il faut couper les jeunes troncs vigoureux et bien droits à 1,20 m de hauteur. Ils serviront de piquets d'ancrage pour le tressage. L'idéal est d'avoir un point d'attache tous les 30 cm. Si les troncs en place ne suffisent pas, il suffit de planter quelques solides piquets de châtaignier ou d'acacia refendus. Enfin vient la délicate opération du pliage qui s'effectue avec des baliveaux (=branches à plier) de 2 à 3 mètres de hauteur et de 5 à 10 cm de diamètre. A l'aide d'une serpette et de gants de cuir pour les épineux, il faut, au pied de la branche, tailler une entaille en biseau sur les $\frac{3}{4}$ de la matière et sur 5 cm maxi de longueur, dans le sens opposé au pliage. A ce sujet, le pliage des baliveaux s'effectue toujours en remontant une pente et non l'inverse !

Une fois tous les baliveaux de la haie entaillés, on peut commencer le pliage en commençant par l'extrémité indiquée par le sens du pliage. Les baliveaux sont ensuite tressés comme une vannerie autour des différents piquets. Les anciens avaient l'habitude de terminer par quelques branches de saule ou de noisetier entrelacées à l'extrémité des piquets pour fixer leur ouvrage.



Les trognes

Une appellation quelque peu barbare qui représente bien cette taille caricaturale conférant à l'arbre un air torturé. Egalement appelé arbre-têtard dans certaines campagnes, il ressemble plus à un gros moignon sur pied qu'à un arbre joliment taillé. L'objectif de cette taille était de récupérer en nombre du petit bois de chauffage ou de disposer de fines branches (ainsi perchées en haut de l'arbre pour éviter que les animaux ne viennent les croquer) pour la confection de manches d'outil ou de branches à vannerie pour les plus petites.

La technique est plutôt simple puisqu'il suffit de couper à hauteur d'homme toutes les branches latérales et sommitales. Cet élagage sévère va totalement à l'encontre de la taille douce et s'effectue toujours en hiver, hors périodes de gel bien entendu !

Chaque année, des branches latérales au tronc vont repousser. Il faut alors les couper, mais en revanche laisser les branches du sommet se gonfler de sève encore quelques années jusqu'à ce qu'elles atteignent un diamètre respectable de 10 cm maxi. On recommence ensuite l'opération périodiquement au même niveau de coupe. Les jeunes branches feuillues seront alors très nombreuses et apporteront une ombre salvatrice dans les régions les plus fortement ensoleillées. Lors d'une telle coupe, le mastic cicatrisant n'est pas de mise puisqu'il empêcherait les nouvelles pousses de voir le jour, sauf si la taille a été mal faite et qu'elle risque d'endommager le spécimen.

Quel outil employer ?

Scie pour les plus gros rondins et serpe pour les autres. Surtout pas de tronçonneuse, ou alors pour la première grosse coupe uniquement.

Si aujourd'hui, l'utilité de l'arbre-têtard n'est plus d'actualité ; sa sauvegarde, elle, l'est plus que jamais. Il fait en effet partie du patrimoine campagnard. Selon la Maison Botanique de Boursay* (A visiter absolument !) dans le Loir et Cher, plus un seul arbre-têtard n'a été créé depuis 50 ans. Véritable témoin de la relation entre l'agriculteur et la nature pendant des décennies, il serait dommage de le voir disparaître. Alors à vos scies, serpes et tronçonneuses, la trogne doit reprendre de la vigueur !

(*) Maison Botanique de Boursay, rue des écoles, 41270 Boursay, Tel : 02 54 80 92 01
<http://www.maisonbotanique.com/centre-europeen-trognes.php>

Crédit photos : Dominique Mansion / Maison Botanique de Boursay



Les mojettes demi-sèches du Marais

Recette proposée par Christian RIDOUARD

Ingrédients :

- 1kg de mojettes *juste dégoussées** (Mojettes Michelet ou Nombriil de bonne sœur),
- beurre
- 2 grosses gousses d'ail,
- quelques petits oignons (de Niort),
- une tomate coupée en quatre,
- un bouquet garni (thym, laurier, persil),
- 2 clous de girofle,
- 5 ou 6 grains de poivre, sel.

Préparation :

Dans une grande casserole de fonte ou de terre, faire revenir à feu doux dans du beurre 1kg de mojettes avec 2 grosses gousses d'ail coupées en deux, quelques petits oignons (de Niort), une tomate coupée en quatre, un bouquet garni (thym, laurier, persil), 2 clous de girofle, 5 ou 6 grains de poivre.

Remuer doucement 10 minutes environ.

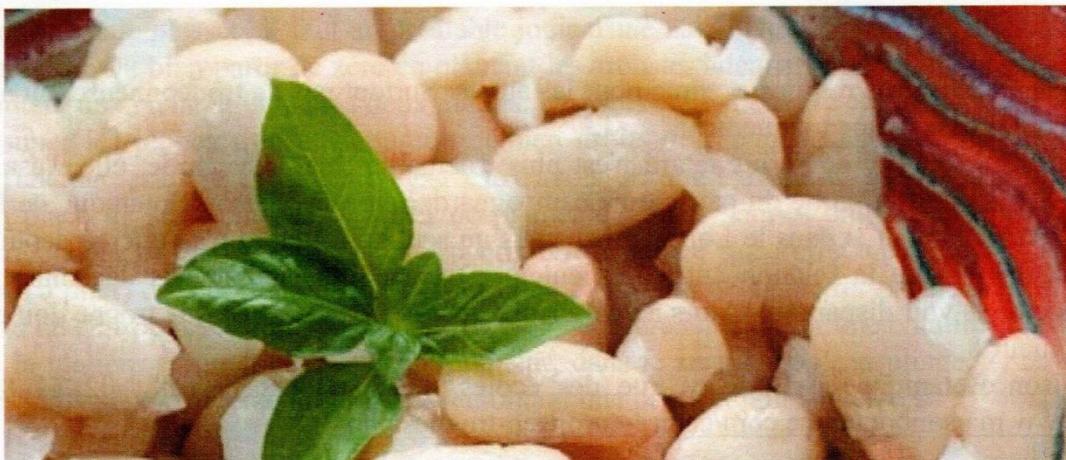
Ajouter de l'eau très chaude, non calcaire, juste ce qu'il faut pour couvrir les mojettes.

Mettre le tout à bouilloter doucement à très petit feu, casserole couverte.

Au bout d'1 heure environ, saler et continuer la cuisson, jusqu'à ce que les haricots soient fondants sous la langue.

Avant de servir, ajouter un bon morceau de beurre.

Servir avec une salade frisée garnie de croûtons de pain frottés d'ail.



**juste dégoussées* (parler poitevin) = fraîchement écosées.



UN INCONNU AU VERGER

Par Henri CLOCHARD

Le Myrobolan, est-ce mirobolant ?

La culture des arbres fruitiers dans un verger n'est pas toujours facile : taille, choix du terrain, traitement des parasites, récolte annuelle aléatoire

Et pourtant que c'est bon une tarte faite avec les prunes bien mûres du jardin !

C'est pourquoi je vous propose aujourd'hui de redécouvrir l'ancêtre du prunier : le prunier myrobolan. Il s'agit d'un prunier sauvage issu de semis. Le résultat est assez aléatoire.

Voici donc quelques conseils issus de mon expérience :

- achetez vos plants chez un pépiniériste en lui expliquant votre projet (ce n'est pas pour les greffer mais pour la récolte des fruits).

- plantez-en plusieurs pour pouvoir éventuellement en supprimer si les prunes obtenues ne vous conviennent pas.

Attention, l'arbre peut devenir encombrant :

- Ne l'élaguez pas trop au départ : les prunes seront plus faciles à cueillir
- Cueillez les prunes bien mûres.

Plus que quelques années à attendre et je vous garantis que, sans efforts, tous les ans vous aurez :

- une floraison très printanière
- une belle récolte (voir photos) que l'on peut dire "mirobolante"
- de belles tartes
- et de quoi faire une bonne eau-de-vie (à consommer avec modération).

Les prunes vont de la couleur jaune en passant par toute une série de teintes jusqu'au violet.

Pour plus d'information : Henri.clochard@dbmail.com





CALENDRIER DE NOS ACTIVITÉS

Sorties :

- 18 mars 2018 : A.G. à Saint-Lin - Clavé.
- 6 mai 2018 : Sortie autour de Chef-Boutonne.
- 26 août 2018 : Sortie à Savigné / Genouillé (86).
- 30 sept. 2018 : Sortie à St-Jouin-de-Marnes / Moncontour.

Programme des activités de Maisons paysannes de Charente-Maritime.

- 25 fév. 2018 : A.G. à Archingéay.
- 22 avril 2018 : Sortie à Romegoux et La Vallée.
- 24 juin 2018 : Sortie à Ardillères et Muron.
- 14 oct. 2018 : Les pigeonniers de la vallée de l'Antenne.

Programme des activités de Maisons paysannes de Vendée.

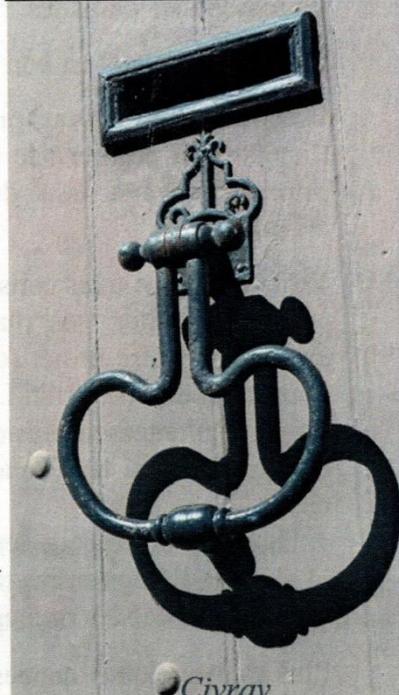
- 17 mars 2018 : Assemblée Générale à la Chaize-le-Giraud
- Les autres dates ne seront connues qu'après le .C.A. qui aura lieu fin février.
- Mme Claudine SCHNEPFF cède la présidence de M.P.-85
- À M. Marc COUTEREEL, jeune retraité du C.A.U.E. de la Vendée.

Le bulletin d'adhésion ci-dessous n'est à utiliser que par ceux qui n'ont pas renouvelé leur adhésion à Paris ou par de nouveaux adhérents.

Contact :
Claude SAPKAS-KELLER
 La Grandmaison
 79410 SAINT-GELAIS
 Tél. : 06 22 37 67 67

Site internet des Deux-Sèvres :
 www.maisons-paysannes-79.org

Site national :
 www.maisons-paysannes.org



M. Mme NOM 1 :

Prénom :

M. Mme NOM 2 :

Prénom :

Raison sociale :

Email 1 :

Email 2 :

Tél. fixe 1 :

Tél. mobile 1 :

Tél. 2 :

Adresse :

Code postal : Pays :

Ville :

Adresse secondaire :

Code postal : Pays :

Ville :

J'adhère au département : _ _

Je m'inscris à la lettre d'information MPF

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par MPF pour la gestion des adhésions, abonnements ou dons. Elles sont conservées pendant l'année en cours et un an au-delà et sont destinées exclusivement à MPF. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : MPF, 8 passage des Deux Sèvres, 75009 Paris.

JE CHOISIS UNE FORMULE ADHÉSION ET/OU ABONNEMENT REVUE (4 numéros/an)

■ Adhésion Formule SOLIDAIRE ou ACTIVE

L'adhésion SOLIDAIRE, un choix gagnant-gagnant : la revue est offerte et le montant est entièrement déductible. Votre effort réel diminue et notre recette augmente.

	Adhésion Solidaire revue gratuite		Adhésion active + abonnement	
	Montant	Après déduction fiscale	Montant	Après déduction fiscale
Individuel	92 €	31 €28	54 €	33 €54
Couple	98 €	33 €32	60 €	35 €58
Entreprise	92 €	36 €80	60 €	37 €60

J'adhère à un 2^{ème} département (17 €)
 Département choisi : _ _

■ Adhésion Formule BIENFAITEUR

L'adhésion BIENFAITEUR, un engagement fort : la revue est offerte et le montant, valable pour 1 ou 2 départements, est entièrement déductible. Vous multipliez l'action de l'association.

Pour un montant de (à partir de 150€) :

Exemple pour un don de	Coût réel après déduction fiscale
150 €	51 €
300 €	102 €
1000 €	340 €

J'adhère à un deuxième département
 Département choisi : _ _

■ Adhésion seule

	Individuel	Couple	Entreprise
	31 €		37 €

■ Abonnement seul 37 €

■ J'ajoute un DON COMPLÉMENTAIRE

20 €, 100 €, 500 €, 1000 €, 5000 €... pour le :

niveau national :

département d'adhésion :

RÈGLEMENT

Adhésion Solidaire	€
Adhésion Bienfaiteur	€
Adhésion Active + abonnement	€
Adhésion seule	€
Abonnement seul	€
2e département + 17 €	€
Hors France, port pour abonnement + 8 €	€
Don complémentaire	€
TOTAL	€

Je joins un chèque de règlement à l'ordre de Maisons Paysannes de France

Un reçu fiscal vous sera expédié pour votre adhésion et/ou votre don (réduction d'impôt de 66% sur les cotisations et dons dans la limite de 20% du revenu imposable - pas de réduction sur les abonnements).
 Entreprise : facture ou reçu fiscal, réduction d'IS de 60% dans la limite de 5/1000e du CA.
 A cocher si vous souhaitez recevoir une facture en lieu et place du reçu fiscal